



Caisse de compensation du bâtiment, des travaux publics et branches annexes du canton de Genève

Rue de Malatrex 14
1201 Genève
Tél. 022 949 19 19
Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Concerne : Déclaration des salaires rétroactifs janvier – février – mars 2008

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la signature de la nouvelle CCT cantonale (CCT 2008) et aux directives de la CPGO – Commission paritaire genevois du gros œuvre, nous avons l'avantage de vous transmettre ci-après les modalités pour la déclaration des salaires rétroactifs depuis le 1^{er} janvier 2008.

La nouvelle CCT 2008 précise à l'article 35 :

Les travailleurs soumis à la présente convention toucheront, au 1^{er} avril 2008, un versement unique de Fr. 300.—

Les augmentations de salaire accordées en 2008 par l'employeur peuvent être imputées au versement général prévu ci-dessus.

En complément, les directives de la CPGO précisent :

L'augmentation rétroactive des salaires se fait sur la base de Fr. 100.—mensuels, quelle que soit l'activité du salarié en cours de mois (maladie, accident, vacances etc..) et que le salarié soit rémunéré sur une base mensuelle ou horaire (horaire Fr. -.55 x 181,40).

*La contribution professionnelle (1%) ne **doit pas être perçue** sur l'ajustement des mois de janvier et février 2008.*

La déclaration des montants de salaires rétroactifs est à déclarer sur la liste nominative du mois d'avril 2008 au moyen des codes suivants :

- | | |
|--|------------------|
| - salaires rétroactifs janvier et février 2008 | code 1460 |
| - salaires rétroactifs mars 2008 | code 1470 |

ATTENTION : Pour des raisons de soumission à la cotisation contribution professionnelle (1%), il est important de séparer les salaires rétroactifs des mois de janvier et février de ceux du mois de mars.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les directives ci-dessus, restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Caisse de compensation du bâtiment
Le directeur

Jean Rémy Roulet